

*des dépôts ; faire escompter des Bons, des Billets, des Traités ; tirer des Lettres de Change.*

## FAIRE DES DÉPÔTS.

Quand une personne va pour la première fois faire un dépôt à une Banque, elle donne sa signature, et la Banque lui remet un petit livret sur lequel ont inscrit son nom et la somme déposée.

A la BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT, à la place du nom, on affecte un numéro au déposant et on l'inscrit sur son livret ; quand on veut retirer une somme de cette Banque, on inscrit ce numéro sur le Chèque, afin que le compte puisse être facilement trouvé dans les livres.

Les blancs de Mandats ou Chèques et les blancs de Bordereaux sont ordinairement fournis par les Banques. On ne doit pas se servir d'un blanc de Bordereau d'une Banque pour faire des dépôts à une autre Banque.

A défaut de blancs imprimés, on peut se servir de documents écrits. Ceci s'applique aux Bordereaux, Chèques, Billets, etc.

Le livret est nécessaire pour les opérations avec une Banque ; il fait foi des fonds déposés, des sommes retirées et de l'intérêt alloué ; on doit le garder avec soin. Cependant, s'il arrivait qu'on le perdît, le mieux à faire dans ce cas, serait